

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 678667 NB Ltée	Numéro de permis 2017786	Date d'inspection Le 17 mars 2022	
Nom de l'établissement Garderie École de la Petite Enfance 2		Numéro de téléphone (506) 395-4013	
Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	01 avr. 2022	
Commentaires : Une employée n'a présentement pas un RCR valide. Le RCR doit être valide en tout temps pour chaque employé.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	02 mai 2022	
Commentaires : Une nouvelle employée est inscrite au 90 hrs exigé par le gouvernement ( termine en avril 2022). Lorsque celle-ci aura complétée sa formation cette lacune sera corrigée.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	01 avr. 2022	
Commentaires : Une employée n'a présentement pas de RCR valide. L'exploitante a été avisée. Il est recommandé que l'éducatrice reste seule avec les enfants et qu'elle soit toujours accompagné d'une éducatrice ayant un RCR valide			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	21 mars 2022	
Commentaires : Durant l'hiver, les barrières et sorties doivent être exemptes de neige et glace. Les barrières et portes doivent pouvoir s'ouvrir et se fermer en tout temps. 2 portes de clôtures doivent être refermés et exemptes de neige dans l'aire de jeux.			

### Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon inspection

Discussion avec l'exploitante de l'aire de jeux extérieur (porte devant être fermée)  
Discuté avec l'exploitante de l'affichage des maladies en garderie tel que la COVID.

## Commentaires généraux

Discussion avec l'exploitante d'avoir une organisation des dossiers des enfants afin de mieux faciliter la recherche des documents exigés.

Discussion avec les éducatrices de la planification et observation des activités. L'importance que les activités doivent répondre aux besoins des enfants.

Activité de lecture interactive avec les enfants suivis d'un bricolage pour la fête des Irlandais.  
Observation du lavage de main après séance des toilettes et avant la collation.

L'aire de jeux tel que la surface protectrice et les modules de jeux seront inspectés au printemps-été

Il est à rappeler que durant l'hiver les aires de jeux soient accessibles, les barrières et sorties exemptes de neige et glace. Les barrières et portes doivent pouvoir s'ouvrir et se fermer. Les escaliers, allées piétonnes, rampes, allées pour auto doivent être exempts d'accumulation d'eau, glace et de neige.

original signé par  
Karine Basque

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 mars 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Martine Thibodeau

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 mars 2022

\_\_\_\_\_  
Date